

Tableau de l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI)

Dans la gestion des cas suspectés ou confirmés de COVID-19

Mise à jour : 2020-04-09

Gants	<ul style="list-style-type: none">• À usage unique;• Bien ajustés;• Par-dessus la blouse à manches longues.
Masques	<p><u>Masque de procédure</u> Durée de vie : À changer lorsque humide, souillé, endommagé ou respiration difficile. Le port en continu est recommandé.</p> <ul style="list-style-type: none">• Porter le masque pour une période prolongée (sans le retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'une même cohorte ou unité.• Ne pas toucher l'extérieur, ni le descendre sous votre menton;• Bien couvrir votre nez et menton. <p><u>Masque N95</u> Doit être utilisé lors d'un cas suspecté selon ces 2 circonstances :</p> <ol style="list-style-type: none">1. En présence d'un cas avec des critères d'admission en soins intensifs;2. Lors d'intervention médicale générant des aérosols (IMGA). <ul style="list-style-type: none">• Porter le masque N95 pour une période prolongée (sans le retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'une même cohorte ou unité.• Le masque N95 doit être exclusif à chaque travailleur de la santé et doit être jeté s'il est visiblement souillé, endommagé, respiration difficile, non étanche ou suite à une IMGA. <p><u>Réutilisation des masques N95</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les masques N95 peuvent être réutilisés jusqu'à 5 fois, pour une durée de 12 heures cumulatives• Après l'utilisation, veuillez retirer le masque selon la technique choisie (sac de papier ou bol de plastique) voir le lien (intranet pour les vidéos)

	<p><u>Récupération des masques N95</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Après l'utilisation, veuillez retirer le masque et le déposer dans un sac de papier. • Déposer le sac de papier dans la boîte prévue à cet effet dans la pièce fermée (gestion doit être faite par le gestionnaire de l'unité). (voir la démonstration vidéo – entreposage en sac)
Blouses à manches longues	<ul style="list-style-type: none"> • Non stériles; • Jetables ou réutilisables; • Imperméables (seulement lorsqu'il y a un risque de contact avec des liquides biologiques, ex. : vomissements). • *Blouses réutilisables lavables. Le travailleur doit respecter la technique de retrait de la blouse afin de ne pas se contaminer. Ces blouses seront traitées comme à l'habitude par le service de buanderie.
Protection oculaire	<ul style="list-style-type: none"> • Porter la protection oculaire pour une période prolongée (sans la retirer) pour les soins de plusieurs usagers à l'intérieur d'une même cohorte. • Jeter si visiblement souillée, endommagée, difficulté à voir ou après une IMGA <p><u>Visière avec clip permettant de changer la visière ou lunette à usage unique, visière une pièce avec mousse au front à usage unique</u> (à utiliser lors de précautions de type Aérien, contact et protection oculaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation possible si la protection est attitrée à un travailleur de la santé pour un même quart de travail, si réalisable. Si l'utilisation n'est pas en continu, déposer la protection dans un contenant propre identifié au nom du travailleur <p><u>Lunette de protection réutilisable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation possible si l'équipement est attitré à un travailleur de la santé. Si l'utilisation n'est pas en continu, déposer la protection dans un contenant propre identifié au nom du travailleur <p>Le travailleur de la santé est responsable de la désinfection et de l'intégrité de son équipement de protection individuelle (ÉPI).</p>

<p>Liste des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) à HAUT RISQUE</p>	<p>Vous référer à la procédure AMC-DSIEU-6037 : Précaution lors d'interventions médicales générant des aérosols chez un usager COVID-19</p> <p><u>Matériel requis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Couvre-chaussures; • Visière de protection; • Masque N-95; • Blouse à manches longues imperméable; • Cagoule; <p>Gants non stériles à poignets longs.</p>
<p>Zone Cohorte Covid-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les usagers en cohorte (cas confirmés), on pourrait considérer de conserver le masque, protection oculaire et blouse entre les usagers de la même cohorte, si ceux-ci ne sont pas visiblement souillés, qu'il n'y a pas eu de contacts avec les liquides biologiques et que l'usager n'est pas connu porteur d'une bactérie multi-résistante; • On procède au retrait des gants et à l'hygiène des mains entre chaque usager; • Ne pas circuler à l'extérieur de la cohorte avec un ÉPI contaminé.

Références :

Dr Desrosiers, Jean-François, médecin conseil dspu Montérégie. Communication courriel, reçu le 2020-03-23.

M Pierre Lafleur, sous-ministre adjoint, Direction générale de la coordination, de la planification, de la performance et de la qualité, MSSS. Communication courriel, reçu le 29 mars 2020.

MSSS (2020), COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires, comité sur les infections nosocomiales du Québec, INSPQ, version 5.1, 27 mars 2020.

MSSS (2020), Questions/réponses en lien avec l'équipement de protection individuelle-COVID-19, version en date du 19 mars 2020.

MSSS (2020), Réutilisation des respirateurs N-95 lors de la pandémie de la COVID-19, avis intermédiaire, Comité des infections nosocomiales, INSPQ, 26 mars 2020.

MSSS (2020), COVID-19, Mesures exceptionnelles pour les équipements de protection individuelles lors de pandémie : recommandation intérimaire, C INQ, 31 mars 2020

MSSS (2020), Interventions médicales générant des aérosols, CINQ, 1er avril 2020

MSSS (2020), Désinfection des protections oculaires à usage unique et de la COVID-19 : avis intérimaire, CINQ, 31 mars 2020

MSSS (2020), Port du masque de procédure en milieux de soins lors d'une transmission communautaire soutenue, CINQ, 3 avril 2020